

**DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

**PROJET « ECOCOMBUST 2 »  
USINE DE PRODUCTION DE BLACK PELLETS  
A LA CENTRALE DE CORDEMAIS**

---

**ENQUÊTE PUBLIQUE**

**DU 25 septembre AU 27 octobre 2023**

**PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE  
DES OBSERVATIONS DU PUBLIC**

Commissaire enquêteur  
René PRAT

# Sommaire

## Table des matières

### Préambule

I- L'organisation de l'enquête.....	3
1.1-Dispositions préparatoires .....	3
1.2-La publicité de l'enquête .....	3
1.3- Une enquête publique médiatisée : .....	3
1.4 - Le déroulement de l'enquête publique .....	4
1.4.1 Calendrier de L'enquête publique .....	4
1.4.2 Les permanences du commissaire enquêteur .....	4
II – Le climat de l'enquête .....	4
III– Le bilan de la participation du public.....	4
IV- Synthèse des observations déposées par le public .....	5
V- Questions du commissaire enquêteur .....	23
<b>VI- CONCLUSION :</b> .....	<b>24</b>

## Préambule :

Conformément à l'article R 123.18 du code de l'environnement et à l'arrêté n°2023/ICPE/301du Préfet de la Loire-Atlantique en date du 22 août 2023 d'ouverture d'enquête publique, le commissaire enquêteur porte à la connaissance de Monsieur Jean-Philippe RUEL directeur de projet, la synthèse des observations du public qu'il a recueillies au cours de l'enquête, portant sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PAPREC ENERGY en vue de la création d'une usine de fabrication de pellets (projet Ecocombust 2) sur l'emprise du site EDF de la commune de Cordemais.

Le commissaire enquêteur a établi **un procès-verbal de synthèse** et, à ce stade de son analyse, il fait ressortir les principaux éléments qui caractérisent l'enquête qu'il a conduite et qui portent sur les points suivants :

## I- L'organisation de l'enquête

### 1.1-Dispositions préparatoires

Le lundi 07 août 2023 le commissaire enquêteur a eu un échange téléphonique avec Madame PETITEAU en charge du dossier à la préfecture. A cette occasion, il a été convenu de la période de l'enquête du lundi 25 septembre au vendredi 27 octobre 2023, des permanences du commissaire enquêteur et de l'élaboration de l'arrêté.

Le dossier d'enquête a été adressé au commissaire enquêteur sous sa forme numérique par la société PAPREC le mardi 22 août et dans sa forme physique le 5 septembre 2023.

Le lundi 11 septembre 2023, une réunion s'est déroulée en présentiel à la centrale de Cordemais, sous la conduite de Monsieur Jean-Philippe RUEL, Directeur de projet de la société PAPREC ENERGY, accompagné de deux représentants d'EDF.

Cette réunion avait pour buts essentiels de rencontrer le maître d'ouvrage pour d'une part, présenter le dossier d'enquête au commissaire enquêteur et d'autre part pour procéder à la visite des lieux sur l'emprise du site de la Centrale EDF de Cordemais.

### 1.2-La publicité de l'enquête

La publicité réglementaire a été réalisée par deux publications dans deux journaux locaux (Ouest France et Presse Océan les 8 et 27 septembre 2023), complétée par la mise en place d'affiches au format réglementaire (A2 sur fond jaune) dans les cinq communes incluses dans le périmètre et aux abords du site de la Centrale de Cordemais.

Ainsi, nul ne pouvait ignorer l'enquête publique portant sur la future usine de fabrication de pellets.

De même, le public a pu se renseigner sur le projet mis à l'enquête publique en consultant le dossier :

- Disponible au siège de l'enquête, dans sa forme physique et numérique, en mairie de Cordemais.
- Sur le site internet de la Préfecture de la Loire-Atlantique ([www.loire-atlantique.gou.fr](http://www.loire-atlantique.gou.fr)) ainsi que sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante (<https://www.registre-numérique.fr/ecocombust-2>)

### 1.3- Une enquête publique médiatisée :

Plusieurs articles sont parus dans la presse en amont et pendant la période de l'enquête.

Le commissaire enquêteur a eu la visite d'un journaliste de Presse Océan dès la première permanence. Il a été sollicité par un journaliste d'Ouest France le 3 octobre et a reçu TV Nantes lors de la deuxième permanence du 5 octobre 2023.

La forte mobilisation des médias est sans doute en lien avec « Le Conseil de la planification écologique » qui avait lieu à l'échelle nationale, le jour de l'ouverture de l'enquête. En outre, le devenir des centrales à charbon de Cordemais et de Saint-Avoid a été évoqué, lors de l'interview du Président de la République, au journal télévisé du 25 octobre à 20h.

## 1.4 - Le déroulement de l'enquête publique

### 1.4.1 Calendrier de L'enquête publique

Elle s'est déroulée, conformément à l'arrêté de Monsieur le Préfet de la Loire-Atlantique, **du lundi 25 septembre à 9h00 au vendredi 27 octobre 2023 à 17h00 inclus**, soit pendant **33** jours consécutifs en mairie de Cordemais, siège de l'enquête.

### 1.4.2 Les permanences du commissaire enquêteur

Le public a également pu s'informer auprès du commissaire enquêteur au cours des 5 permanences qu'il a tenues en mairie de Cordemais :

- Lundi 25 septembre 2023 de 9h à 12h
- Jeudi 05 octobre 2023 de 14h à 17h
- Samedi 14 octobre 2023 de 9h à 12h
- Mercredi 18 octobre 2023 de 14h à 17h
- Vendredi 27 octobre 2023 de 14h à 17H

## II – Le climat de l'enquête

Les temps d'échanges, de dialogue et d'écoute qui ont été consacrés au public lors des permanences sont toujours restés courtois et compréhensifs.

Force est de constater que les personnes qui sont venues à la rencontre du commissaire enquêteur n'avaient pas /ou peu consulté le dossier d'enquête, jugé trop volumineux, très technique et donc peu accessible par un public non averti.

Il convient de signaler que le personnel de la mairie de Cordemais a parfaitement rempli sa mission, notamment en ce qui concerne la sécurité du dossier, l'accueil du public et la remontée des contributions déposées par courrier et sur registre papier, vers le registre dématérialisé. Ainsi, toutes les contributions déposées pendant la période de l'enquête sont répertoriées sur le registre dématérialisé.

Une contribution de l'association « Mouvement National de Lutte pour l'Environnement » plutôt favorable au projet, arrivée hors délai (lundi 30 novembre 2023) n'a pas été prise en compte, car elle n'a pas été publiée sur le registre dématérialisé.

Au bilan, l'enquête s'est déroulée sans incident.

## III– Le bilan de la participation du public

Au cours de l'enquête, seulement **15 personnes sont venues à la rencontre du commissaire enquêteur**, lequel a pu disposer du temps nécessaire pour répondre à leurs interrogations. En outre, **55 contributions ont été déposées**, réparties comme suit :

- sur registre :	<b>2 (R1 et R2)</b>
- par courrier :	<b>3 (C1, C2, C3)</b>
- sur registre dématérialisé :	<b>39</b>
- par email :	<b><u>11</u></b>
<b>Total :</b>	<b>55</b>

Le commissaire enquêteur considère la participation du public, quasiment identique au projet Ecocombust 1 en 2021 (60 contributions)

## IV- Synthèse des observations déposées par le public

Après réception de l'ensemble des observations recueillies, le vendredi 27 octobre 2023 à 17h, le commissaire enquêteur en a méthodiquement effectué une première analyse.

Chaque contribution a été identifiée, référencée et synthétisée. Le tableau Excell ci-dessous permet à toutes les personnes qui ont participé à l'enquête publique de retrouver la synthèse de leur intervention.

ID Unique	Nom	Prénom	Date de dépôt	Thématiques	Synthèse
E1	PRAT	René	25/09/2023 07h09		Test commissaire enquêteur- RAS
@2	LAHOU	Arnaud	26/09/2023 11h09	1, 5	Le déposant est opposé à la conversion de la centrale. il craint une augmentation de l'abattage forestier ainsi les risques de pollution, notamment par l'émission de particules fines et de gaz à effet de serre. Impact possible sur la qualité de l'air. Il juge la production d'électricité insignifiante et préconise d'investir dans les énergies renouvelables moins destructrices de l'environnement.
@3		Alexandre	26/09/2023 12h09	2, 1, 5	Le déposant, anonyme, estime que les résidus de bois d'ameublement contiennent des colles et des substances toxiques. Brûler des pellets ou du charbon a des impacts identiques sur l'environnement et sur la santé humaine.
@4	TRAÎNEAU	Jacques	26/09/2023 18h09	3	Le déposant souhaite avoir des précisions sur les études de bruit, de pollution et de dégradation de la voirie en raison de l'augmentation du trafic routier poids lourds.
@5	BOUGANNE	Jean-Paul	27/09/2023 12h09	1,8	Le déposant est favorable au projet, car : - c'est une alternative au nucléaire -il permet de prolonger l'activité de la centrale -il évite la désindustrialisation du secteur -Il crée une filière de réutilisation des déchets bois -il est accueilli favorablement par les habitants et le personnel de la centrale.
@6	MERCIER	Jean - Claude	28/09/2023 20h09	6,7,9	Le déposant est totalement opposé au projet Ecocombust 2. Il rappelle d'abord les 350ME investis par EDF pour moderniser les installations existantes qui auraient permis de fonctionner jusqu'en 2035. La nouvelle installation nécessite la dépollution d'une partie de l'emprise et une dérogation aux espèces protégées. Il souligne les risques de pannes inhérents au nouveau mélange combustible ainsi que des pollutions supérieures pour l'eau de la Loire et l'air ambiant. Enfin, pour justifier sa position il renvoie le lecteur à 5 pièces jointes

@7	ARION	Philippe	01/10/2023 17h10	4	Le déposant demande si la voie ferrée sera remise en service pour le transport du bois B ? Il pense que la centrale EDF doit poursuivre sa production.
@8	ARION	Philippe	01/10/2023 17h10		Doublon contribution @7.
@9	PRINTZ	Jérôme	03/10/2023 05h10	8, 1	Ce projet permet de garantir la production d'énergie, notamment pour la région Bretagne. Le bois déchet est à bilan carbone quasi nul. Autant l'utiliser plutôt que l'enfouir, car il réémet du CO2 en se dégradant. Il permet également de maintenir l'emploi sur le site. Le soutien des travailleurs sur le site est indéniable.
@10	JOSSE	Noël	03/10/2023 08h10	8, 1	Favorable au retraitement des déchets, en combustible.
@11	MERCIER	Jean - Claude	04/10/2023 20h10	9	Monsieur Mercier confirme son opposition au projet Ecocombust2. Il adhère à la déclaration de la présidente de la région qui propose une solution alternative, laquelle consisterait à installer un mini réacteur nucléaire (SMR). Ainsi, trois objectifs seraient visés: -sécurisation de l'alimentation électrique de la Région Ouest, -maintien d'une activité industrielle importante sur le site EDF -pérennisation du port de Cordemais et des richesses associées : pêche, plaisance et tourisme. L'expérimentation du premier SMR NUWARD est proposé sur le site de Cordemais.
E12	GASSER	Guy	07/10/2023 15h10		Contribution hors sujet. Pas de synthèse.
E13	Société Générale		09/10/2023 22h10		Contribution malveillante. Hors sujet.
E14	SFR		11/10/2023 02h10		Contribution hors sujet.
@15		Pierre	12/10/2023 18h10	2,5,9	Le déposant anonyme, donne l'impression, dans un premier temps, de mettre en avant les vertus du projet Ecocombust2 : moins de CO2, air plus sain...Mais il se ravise en précisant que brûler du bois plein de peinture et de colle émet des toxines. Il estime que cette opération permet en fait de débarrasser la région des déchets intraitables, en grande partie enfouis jusqu'ici. Au final, les polluants sont présents et identiques quel que soit le procédé. Il met en cause le faible impact des pollutions émises par Ecocombust, en particulier sur la santé humaine. Faut-il mettre en oeuvre ce projet pour mettre en danger nos enfants et préserver quelques emplois ?

@16		Charlotte	14/10/2023 09h10	9,1	<p>La déposante, anonyme, émet des doutes sur l'aspect écologique du projet Ecocombust 2. Les déchets de bois contiennent des polluants et les écosystèmes locaux doivent être protégés. La provenance de la matière première est-elle pertinente ? La voie ferroviaire devrait être privilégiée pour son transport.</p> <p>La production d'énergie de la centrale est minime. Ne serait-il pas opportun de choisir un autre procédé comme la production de « biochar » qui permettrait de stocker plus de carbone dans les sols.</p>
E17	TIHY	Olivier	16/10/2023 10h10	9, 1	<p>Une tranche thermique de la centrale de Cordemais fonctionne 5 mois de l'année et consomme 200 tonnes de charbon par heure. Le projet PAPREC prévoit de produire 160 000 tonnes de Blackpellets d'un pouvoir calorifique moindre (19,8MJ/kg). Il faudra donc 278 tonnes /heure pour faire fonctionner une tranche pendant 575 heures soit 24 jours /an. Ce projet est donc dérisoire par rapport au fonctionnement normal d'une centrale thermique.</p> <p>L'utilisation de 40 000 t de CSR de mauvaise qualité est également critiquée, eu égard à un pouvoir calorifique de 15MJ/kg inférieur aux pellets de bois.</p> <p>Le déposant émet des doutes quant à la ressource de bois B, objet d'une forte demande pour produire des gaz renouvelables à très forte valeur ajoutée. Plus de 50 projets sont en cours. La filière industrielle de la pyro-gazéification utilisera le bois B comme ressource principale.</p> <p>Deux pièces jointes confortent les propos du déposant, expert en la matière.</p>
@18	PLEUMELEC	Samuel	17/10/2023 12h10	2, 1	<p>Le déposant demande s'il est prévu un processus de captage du CO2 émis par la nouvelle centrale ?</p>
@19	MERCIER	Jean-Claude	17/10/2023 20h10	9, 2, 1, 5, 4	<p>Il s'agit de la 3ième contribution de Monsieur Mercier pour confirmer son opposition au projet. Il conteste l'utilisation de CSR pas chers mais polluants. Il dénonce les aides de l'Etat pour les nouvelles chaudières à CSR., d'autant plus que la pollution de l'air sera plus importante.</p> <p>Il aurait préféré utiliser les 2 tranches au charbon jusqu'en 2035. Le PCI du charbon est supérieur aux pellets.</p> <p>S'appuyant sur la déclaration de la présidente de la Région, il insiste pour l'implantation d'un SMR à Cordemais.</p>

E20	BALCON	Olivier	18/10/2023 14h10	1, 10	<p>La société PDM industries implantée à Quimperlé est spécialisée dans la fabrication de papiers minces spéciaux. Porteuse d'un projet de chaudière biomasse bois déchets soutenu par l'Adème, elle estime que son plan d'approvisionnement en bois B est menacé par le projet Ecocombust 2 de PAPREC Energy, collecté à hauteur de 255 000 t/an en grande partie sur la région Bretagne.</p> <p>Les fournisseurs de bois déchets ne sont plus en mesure de s'engager sur le long terme et la crainte d'une pénurie se traduit par une augmentation du prix de bois déchets de 25% depuis le début 2023.</p> <p>L'investissement est important et conditionne la poursuite des activités sur 2 aspects:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la décarbonation à horizon 2030 exigée par les principaux clients,</li> <li>- la compétitivité, car le site exporte 95% de sa production. La fourniture en biomasse à un prix compétitif est cruciale.</li> </ul> <p>Au bilan, la sécurité d'approvisionnement de cette biomasse en volume et prix est une condition nécessaire pour assurer la pérennité de l'entreprise.</p>
@21	VANDENHEEDE	Fabrice	19/10/2023 09h10	1,5,8	<p>Le déposant approuve le projet de remplacer le charbon par du blackpellet.</p> <p>Les émissions de CO2 sont divisées par 50. Dans le contexte énergétique actuel, il est important de varier les modes de production.</p>
@22	KERGROAC'H	Yvic	19/10/2023 12h10	4,5,8,10	<p>Le CESER soutient pleinement le projet Ecocombust 2 qui permet le maintien d'unités de production d'énergies pilotables en prévoyant l'arrêt du charbon. Ce projet permettrait de pérenniser l'activité de la centrale tout en utilisant les infrastructures électriques et logistiques existantes sur le site (voies ferrées et fluviales).</p> <p>Le CESER note avec satisfaction les points soulevés en 2018 à propos de l'absence de concurrence sur la ressource locale en bois B, jusqu'à présent enfouie ou exportée.</p> <p>Une attention particulière doit être apportée en matière de pollution de l'air et de l'eau ainsi que sur le transport du bois en entrée et en sortie. Le transport ferroviaire et/ou fluvial mérite d'être étudié. Le CESER sera enfin attentif au financement global du projet.</p>



@23	MERCIER	Jean Claude	19/10/2023 23h10	9	<p>Il s'agit de la 4<sup>ème</sup> contribution de Monsieur Mercier totalement opposé au projet Ecocombust 2.</p> <p>Il rebondit sur la contribution de la société PDM qui craint une ressource insuffisante en bois B pour la pérennité de son entreprise, compte tenu de la collecte de 255 000 t/an prévue au profit du projet Ecocombust 2.</p> <p>Comme à son habitude il fait allusion à la position contradictoire des élus et tente de justifier ses propos par le biais de pièces jointes qui ajoutent de la confusion à sa contribution.</p> <p>Il énumère à nouveau tous les arguments pour manifester sa totale opposition au projet Ecocombust2.</p>
@24	MERCIER	Jean Claude	20/10/2023 07h10		<p>Monsieur Mercier signale qu'il manquait des pièces jointes dans sa contribution n° 4 du 20/10/23.</p> <p>Toutes les pièces étaient présentes sur le registre dématérialisé de gestion du commissaire enquêteur.</p>
@25	MARCELLIER	Yves	20/10/2023 12h10	3,4	<p>Le déposant évoque le problème du transport du bois en entrée et sortie. Il propose d'utiliser des moyens de transport neutres en CO2. L'hydrogène vert répond parfaitement à cet objectif.</p> <p>Il convient d'éviter autant que faire se peut les nuisances d'ordre logistique.</p> <p>Il souligne la présence de l'usine Vendéenne "LHYFE" qui possède un centre de production d'hydrogène vert. Pourquoi pas envisager ce type d'équipement sur le site de Cordemais.</p> <p>Il estime que les calculs économiques de court terme ne sont pas toujours rentables.</p>
@27	PLAGNE	Gwenael	23/10/2023 14h10	1,4,8,11	<p>La CGT EDF de Cordemais est totalement favorable au projet Ecocombust 2.</p> <p>Projet plus vertueux d'un point de vue environnemental pour une transition énergétique durable.</p> <p>Ce projet est une véritable opportunité en terme d'emploi sur le site de Cordemais.</p> <p>L'ajout d'une nouvelle chaudière alimentée par des déchets de type CSR dont il est difficile de trouver une issue.</p> <p>Cordemais est un noeud logistique pouvant combiner tous les types de transport.</p> <p>Il est suggéré d'utiliser la vapeur produite pour alimenter un réseau de chaleur urbain.</p>

@28	Collectif citoyen.	Groupe Energie	24/10/2023 19h10	1,3,4,5,10	<p>Ce collectif citoyen appartenant au Groupe Energie de la 3<sup>ème</sup> Circonscription de Loire - Atlantique n'est pas contre l'idée de remplacer le charbon par des pellets pour la réduction de CO<sub>2</sub>, le climat, la création d'emplois et sur le plan sociétal.</p> <p>Néanmoins des interrogations se posent quant à l'acheminement du bois par camions et la ventilation des pellets en surplus. Le transport par voie ferroviaire et/ou maritime doit être étudié. S'agissant de l'eau, le bassin d'eaux pluviales doit être redimensionné et la qualité des eaux en Loire doit être contrôlée.</p> <p>Suite à la combustion des rejets atmosphériques seront émis. La nature de ces rejets doit être étudiée.</p> <p>Les nuisances sonores et olfactives doivent être évaluées. Des questionnements subsistent quant à la ressource locale de bois B sans concurrence. Le collectif attend des éclairages sur les points évoqués ci-dessus ?</p>
@29	BERGONZI	Lise-Armelle	26/10/2023 07h10	8,1	<p>Les 5 présidents des intercommunalités du pôle métropolitain Nantes /Saint-Nazaire soutiennent le projet Ecomcombust 2.</p> <p>Ils estiment que la conversion de la centrale thermique en centrale biomasse est une bonne chose, eu égard à la diminution des gaz à effet de serre.</p> <p>La transition écologique et énergétique de notre territoire doit pouvoir s'opérer par la coopération de l'ensemble des acteurs concernés, pour construire une politique énergétique plus vertueuse.</p> <p>Ils souhaitent souligner la convergence entre les 5 intercommunalités autour de projets d'intérêt général, compatibles avec l'indispensable acceptabilité sociale.</p>
@30	FROSSAY	Jacques	26/10/2023 08h10	9,1	<p>Le déposant, anonyme, est contre le projet eu égard à un impact carbone très élevé lié au transport par voie routière.</p> <p>Le trafic routier sera important et l'avenir du pellet n'est pas garanti.</p>

@31	MERCIER	Jean - Claude	26/10/2023 09h10	9,1	<p>Contribution n° 5 de M. Mercier, toujours opposé au projet Ecocombust 2. Il considère qu'un projet financé par l'Etat doit obéir aux contraintes environnementales et de sécurité.</p> <p>Le projet n'est pas concerné par les quotas d'émissions à effet de serre car l'installation de traitement thermique de déchets aura une puissance calorifique volontairement inférieure à 20MW. L'habileté du porteur de projet est soulignée.</p> <p>Il fait référence à plusieurs pièces du dossier pour mettre en exergue des arguments tendant à démontrer les failles du projet Ecocombust 2. Il appuie sa démonstration en se référant à des réseaux de chaleur métropolitains dont la chaufferie de Rezé, où il réside.</p> <p>Sa contribution très détaillée tourne à la confusion pour arriver à sa conclusion : "L'acheminement, l'alimentation, la combustion en charbon ne posent pas de problèmes : les rejets sont contenus, les emplois peuvent être maintenus. Il y a des alternatives au charbon : centrale gaz, SMR. Le noeud de Cordemais est indispensable à l'alimentation électrique du 44 et de la Bretagne" .</p>
@32	GAVALLET FNE	Jean- Christophe	26/10/2023 12h10	1,4,5,6,10	<p>La FNE Pays de Loire émet des remarques sur le projet:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-demande à PAPREC de s'engager à n'utiliser que du bois B.</li> <li>- s'agissant du transport du bois déchets prévu par voie routière, la FNE préconise qu'une étude par voie maritime soit réalisée et plus tard, par voie ferrée.</li> <li>- les cendres sous foyer doivent être stockées en centre spécialisé existant sur le territoire, car elles auraient un fort impact sur l'environnement si elles se retrouvaient en pleine nature.</li> <li>- le suivi des impacts sur l'environnement (qualité de l'air, l'eau, le bruit,..) doit être communiqué au public, notamment pour le suivi des mesures ERC.</li> <li>- la mise en place d'une instance de suivi animée par les services de l'Etat est préconisée. Elle pourrait se réunir à minima une fois/an pour instaurer un dialogue et une transparence sur ce projet.</li> <li>-la mise en place d'un réseau de chaleur à l'échelle du territoire devrait être réalisée.</li> <li>-Les préconisations du SAGE doivent être prises en considération au sujet des bassins de rétention d'eau et du risque inondation/crue de la Loire.</li> <li>- le maintien de l'alignement d'arbres devrait perdurer en tant que corridor favorable aux chiroptères. L'intervention du naturaliste sur un seul passage n'est pas significatif.</li> </ul>

@33	BESNARD	Christophe	26/10/2023 14h10	1,8,11	Le déposant est totalement favorable au projet Ecocombust 2 pour les raisons principales suivantes : -utilisation des installations existantes -son engagement envers l'économie circulaire - la réduction de la dépendance aux énergies fossiles -la diversification de notre mix énergétique - sa contribution à l'emploi -sa préservation de l'environnement et la promotion de l'énergie décarbonée.
@34	LE DREFF	Yann	26/10/2023 14h10	1,8,11	Le déposant est favorable au projet Ecocombust2, pour son caractère innovant, pour le maintien des emplois, son impact sur l'environnement et pour une production d'énergie plus vertueuse. Toutes les conditions sont réunies : terrain, infrastructures, salariés, acteurs politiques. Ce projet est une vitrine pour le recyclage des déchets peu valorisés.
@35	DERRIEN	Allan	26/10/2023 14h10	1,8,11	Le déposant soutient fortement le projet Ecocombust 2, notamment pour son impact positif sur l'emploi local et sur la qualité de vie des habitants. Ce projet allie développement économique et respect de la planète en réduisant l'empreinte carbone. Il encourage les autorités compétentes à soutenir ce projet pour les retombées positives qu'il apportera à l'économie locale.
@36	JOSSE	Nathalie	26/10/2023 15h10	1,8	La déposante considère que la production d'énergie à partir de biomasse contribue à la réduction des émissions à effet de serre et à la transition vers des sources d'énergies plus durables. Elle encourage la France qui crée et qui innove.
@37	MARTIN	Titouan	26/10/2023 15h10	10	Le déposant n'est pas contre l'évolution de la centrale, mais il faut veiller à l'équilibre bois du grand Ouest. Des entreprises utilisent déjà du bois issu des filières de recyclage et permettent ainsi de préserver le bois énergie qui stocke le carbone. L'usine va consommer une quantité importante de bois B, ce qui aura pour effet d'augmenter le coût et de pénaliser les petits industriels. Il considère que les approvisionnements devraient être diversifiés.

@38	SALECROIX	Robin	26/10/2023 15h10	1,4,11	<p>Le parti communiste du 44 est favorable au projet Ecocombust 2, important tant sur le plan écologique qu'économique.</p> <p>Il soutient une production d'énergie pilotable décarbonée pour répondre aux défis du changement climatique, Ce projet s'inscrit dans une logique d'économie circulaire.</p> <p>La question de l'emploi est cruciale et elle est partagée par les travailleurs qui sont pour ce projet industriel. La synergie entre préservation de l'emploi et transition écologique est essentielle pour notre bassin.</p> <p>Le transport par voie maritime devrait être privilégié afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre lié au transport routier.</p> <p>Ce projet doit devenir une vitrine des technologies de décarbonation, en complément du nucléaire.</p>
@39	DREFFREAC	Romain	26/10/2023 19h10	1,4,8,11	<p>Le déposant est favorable au projet, plus vertueux d'un point de vue environnemental.</p> <p>Le changement de combustible permet de limiter l'impact lié aux transports du charbon, collecté aux quatre coins du monde.</p> <p>Le projet permet de maintenir l'emploi et l'activité économique dans le secteur de Cordemais.</p>
@40	LIEBUNDGUTH	Jérémie	26/10/2023 20h10	8, 11, 1	<p>Le projet est innovant et permet de maintenir l'emploi sur le territoire ligérien. Il s'inscrit dans la démarche écologique générale.</p> <p>La production d'électricité dans l'ouest est garantie pour les 15 prochaines années.</p>
@41	PLAGNE	Nicolas	26/10/2023 20h10	1,8,11	<p>Le déposant est favorable à ce projet innovant en faveur de la transition écologique.</p> <p>Soutenu par les salariés EDF et les entreprises sous-traitantes, la volonté d'agir pour un avenir plus durable est palpable.</p> <p>Ce projet permet de satisfaire les besoins en électricité en forte augmentation, tout en respectant l'environnement.</p> <p>D'un point de vue économique, le maintien de l'emploi et le développement de l'activité industrielle dans le secteur sont de véritables atouts.</p>

@42	POUPON	Jérémie	27/10/2023 06h10	1,4,10	<p>Les bénévoles de l'association « The Shifters » sont convaincus de l'obligation de décarboner nos activités. Focalisés sur les émissions de gaz à effet de serre, ils demandent des précisions:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- par comparaison avec Ecocombust 1 ils se posent la question de savoir si le projet en cours permet de diminuer les émissions de GES?</li> <li>- ils notent que le transport routier est privilégié dans les deux cas au détriment des voies maritimes et ferroviaires.</li> <li>-Ils estiment que le comparatif des émissions de GES est irréaliste et surévalué et que l'évaluation carbone comporte beaucoup d'erreurs.</li> </ul> <p>En conclusion:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le bilan carbone est à préciser, et les tensions sur les gisements bois B sont réelles.</li> <li>-le renoncement à incorporer des CSR dans le blackpellet est à justifier ?</li> <li>- les relations contractuelles entre PAPREC et EDF doivent être précisées.</li> </ul>
@43	CLÉMENT	Jean-Claude	27/10/2023 06h10	1,9,10,11	<p>L'association "Virage Energie Climat Pays de la Loire" est opposée au projet, elle pointe 4 faiblesses:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Emplois: risque de perte de centaines d'emplois en raison d'une diminution du temps de fonctionnement de la centrale</li> <li>- pollution de l'air: risque majeur de pollution de l'air( métaux lourds et dioxines)</li> <li>- performance: rendement actuel de la centrale de 33% contre 90% pour des centrales équipées de système de cogénération</li> <li>- ressource: gisement bois B régional incompatible avec les besoins du projet. Conflit d'usage par rapport au marché local du bois-énergie.</li> </ul> <p>En conséquence, l'association propose un scénario de transition écologique et sociale permettant de créer des emplois tout en préservant la qualité de l'air et le gisement local.</p>
@44	LETANG	Antoine	27/10/2023 07h10	1,2,8	<p>Le déposant est favorable au projet respectueux de l'environnement en s'affranchissant du charbon pour une énergie propre.</p> <p>Le projet valorise des déchets bois peu valorisés aujourd'hui non recyclés et en fouis en grande partie.</p> <p>Des emplois supplémentaires seront créés et l'indépendance énergétique de notre pays sera renforcé.</p> <p>Les impacts sur la santé humaine sont bien pris en compte.</p> <p>En conclusion, ce projet est adapté aux enjeux environnementaux et mérite d'être soutenu.</p>

@45	DESCHAMPS	Fabien	27/10/2023 07h10	1,8,11	<p>Ce salarié de la centrale est totalement favorable au projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- il repose sur les principes d'économie circulaire.</li> <li>- il permet de garantir l'emploi de 1000 salariés (directs et indirects).</li> <li>- il permet de diversifier le mix énergétique</li> <li>- la production décarbonée est une réponse concrète aux enjeux environnementaux.</li> </ul> <p>Ce projet mérite d'être soutenu.</p>
@46	MOUILLE	Damien	27/10/2023 08h10	1,8	<p>Le déposant est favorable au projet car il correspond aux enjeux environnementaux du moment.</p> <p>Il permet de réduire les émissions de CO2 grâce à un combustible neutre issu de déchets bois B, peu valorisé à ce jour.</p> <p>Les pellets produits constitueront un nouveau gisement pour des utilisateurs de biomasse, sans conflit d'usage.</p> <p>L'instabilité géopolitique nourrit une forte attente de souveraineté industrielle et énergétique dans laquelle s'inscrit Ecocombust 2.</p>
@47	BOUSSEAU	Marie-Line	27/10/2023 10h10	5,7,8,10	<p>L'élue de la commune de Frossay considère ce projet comme une hérésie., compte tenu de sa localisation en bordure de l'estuaire de la Loire. Les réponses apportées sur les rejets dans l'air sont succinctes (combustion des CSR).</p> <p>S'agissant de la qualité de l'eau, quelles sont les mesures pour les rejets accidentels en Loire ?</p> <p>Le projet occulte les aléas climatiques. Quelles solutions en cas de très fortes pluies ?</p> <p>Le stockage des cendres issus du brûlage est-il garanti en lieu spécialisé ?</p> <p>Le trafic routier impacte le bilan carbone</p> <p>La production de bois déchets devrait décliner au fil des ans. Quelle solution pour y pallier ?</p>
E48	NICOLEAU (Maire)	Rémy	27/10/2023 12h10	8	<p>Avis favorable au projet pour la commune de Saint Etienne de Montluc (Vote pour: 21 ; Abstentions: 6).</p>

@49	Association "Robin des Bois"		27/10/2023 12h10	1,5,9,10	<p>L'association "Robin des Bois" pour la protection de l'environnement émet des remarques relatives au projet Ecocombust:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Bois B- marché local: la collecte de bois B par PAPREC va déséquilibrer le marché local et mettre en péril des chaufferies collectives</li> <li>- pour vendre des pellets à d'autres clients il faut obtenir un statut de sortie de déchets qui est en cours d'évaluation, lequel pourrait rendre caduc le dossier tel qu'il est présenté?</li> </ul> <p>La combustion de CSR donnera lieu à l'émission de chrome, d'arsenic, du plomb...Quel fléchage pour ces résidus dangereux?</p> <p>Rejets: la combustion du bois B adjuvanté va libérer des particules fines qui aggravera la pollution atmosphérique qui impactera la santé humaine, mais aussi les cultures et les espèces migratrices.</p> <p>Biodiversité: La surélévation de la route entraînera l'abattage d'un alignement de bouleaux qui servaient de corridor aux chiroptères. L'inventaire réalisé n'est pas concluant.</p> <p>Paprec doit réactualiser ces inventaires pendant un cycle saisonnier complet sur le site.</p> <p>AU bilan, « Robin des Bois" se prononce contre le projet Ecocombust 2.</p>
E50	LANDAIS	Soizick	27/10/2023 12h10	8	<p>Délibération de la commune de Cordemais.</p> <p>Avis favorable au projet Ecocombust2 (Pour :18 voix, abstentions : 3 voix)</p>
E51	DENIEUL	Marie-France	27/10/2023 12h10	8	<p>La déposante est favorable au projet Ecocombust 2. (cf R1 sur registre papier)</p>
E52		Marine	27/10/2023 13h10	2,3,5	<p>La déposante déclare avoir un peu de mal à appréhender le dossier souvent très technique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elle s'inquiète sur l'impact des rejets dans l'air pour la santé humaine et demande une étude comparative par rapport à la situation actuelle?</li> <li>- Elle demande des précisions quant aux nuisances sonores lorsque l'usine sera en fonctionnement?</li> <li>- Quel sera l'impact sur la qualité de l' air, des camions chargés du transport, ainsi que de la combustion du bois B?</li> <li>-Pourquoi implanter l'usine de fabrication de pellets à Cordemais alors qu'une partie de cette ressource sera ventilée vers des clients extérieurs et que la collecte de bois B sera réalisée à partir de régions lointaines.</li> </ul>



E53	GUILLON	Gauthier	27/10/2023 13h10	1,2,4,5	<p>Le déposant émet des remarques sur le projet;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pourquoi la collecte de bois n'est pas réalisée par voie fluviale?</li> <li>- Pourquoi justifier le taux d'arsenic et de chrome dans les eaux rejetées en Loire par sa pollution en aval?</li> <li>- en fin d'exploitation la parcelle devrait être zonée en zone naturelle</li> <li>- Demande la création d'un observatoire de la qualité de l'air à Cordemais</li> <li>- Nous ne voulons pas 200 camions/jour sur l'axe principal de Cordemais</li> </ul> <p>En l'état projet inabouti, impact écologique local négatif (cf R2 sur registre papier)</p>
@54	JOUANNEAU	Christophe	27/10/2023 14h10	1,8	<p>La CGT mines énergie 44 est favorable au projet Ecocombust 2, lequel présente des aspects positifs:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une mise en oeuvre rapide avec des compétences disponibles de haut niveau et un maintien du dynamisme industriel et social dans le secteur</li> <li>- une forte puissance installée, pilotable</li> <li>- c'est un projet d'énergie renouvelable et d'économie circulaire qui valorise les déchets bois de nature à garantir la stabilité et la capacité du réseau électrique et à développer le bassin d'emploi</li> <li>- les blackpellets en surplus peuvent servir à l'alimentation d'autres chaudières</li> <li>- ce concept s'inscrit pleinement dans la transition énergétique et répond à l'ensemble des enjeux climatiques et sociaux de demain.</li> </ul> <p>Cordemais doit devenir une vraie plateforme de développement et d'innovation pour le secteur des énergies.</p> <p>-</p>

@55	KEREZEON	Bertrand	27/10/2023 14h10	9,1	L'association "Les Amis de la forêt du Gavre" émet un avis défavorable au projet. Elle souscrit aux remarques du SAGE, de la DREAL et des services instructeurs de l'Etat. Les réponses du maître d'ouvrage ne sont pas satisfaisantes. Il est regretté que d'autres solutions faisant appel à la biomasse ne soient même pas évoquées. En outre PAPREC ne se prononce pas sur la rentabilité attendue du projet Ecocombust 2. La ressource en bois B, compte tenu de la concurrence, sera à terme insuffisante et on finira par avoir recours aux déchets de bois A. L'association craint que le gisement de bois de la forêt du Gavre soit in fine utilisé lorsque la ressource en bois B sera insuffisante. Ce gisement situé à 23 km de Cordemais pourrait laisser penser que l'ONF cède face aux fortes sollicitations des industriels de la biomasse et du bois-énergie. Ecocombust 2 est censé durer 20 ans. Que seront alors nos paysages, nos bocages et nos boisements ?
-----	----------	----------	---------------------	-----	--

Compte tenu de leur nombre, les observations ont été regroupées par thèmes :

Thème 1 : Impacts sur l'environnement

Thème 2 : Impacts sur la santé

Thème 3 : Nuisances

Thème 4 : Transport du bois

Thème 5 : Pollutions diverses

Thème 6 : Espèces protégées

Thème 7 : Risques

Thème 8 : Contributions favorables

Thème 9 : Contributions défavorables

Thème 10 : Ressource bois

Thème 11 : Emploi

### **Méthodologie**

Chaque contribution peut comprendre plusieurs demandes ou observations portant sur différents thèmes.

Concernant les canaux de déposition, ils sont repérables par les abréviations qui suivent :

- @ 1, 2.... : contributions déposées via le formulaire du registre dématérialisé,
- E 1, 2 ..... : Contributions déposées via l'adresse mail dédiée, y compris celles sur registre et par courrier.

### **Thème 1 : Impacts sur l'environnement**

**Contributions : @2, E17, @18, @21, @27, @28, @29, @31, @32, @33, @34, @35, @36, @38, @39, @40, @41, @42, @44, @45, @46, @49, @53, @54**

### **Arguments plutôt favorables :**

Dans le contexte énergétique actuel, il est important de varier les modes de production.

Le 5 intercommunalités de Nantes/Saint-Nazaire estiment que la conversion de la centrale thermique en centrale biomasse est une bonne chose, eu égard à la diminution des gaz à effet de serre. La transition écologique et énergétique de notre territoire doit pouvoir s'appuyer sur l'ensemble des acteurs concernés pour une politique énergétique plus vertueuse.

La CGT EDF estime le projet plus vertueux d'un point de vue environnemental, pour une transition énergétique durable.

La FNE souhaite que le suivi des impacts sur l'environnement (qualité de l'air, l'eau, le bruit ,...) soit communiqué au public, notamment pour le suivi des mesures ERC ( Une instance de suivi animée par les services de l'Etat est souhaitée). Le maintien de l'alignement d'arbres devrait perdurer en tant que corridor favorable aux chiroptères. Le déposant soutient le projet pour sa préservation de l'environnement, la promotion de l'énergie décarbonée et la réduction de la dépendance aux énergies fossiles.

Le déposant soutient fortement le projet qui allie développement économique et respect de la planète en réduisant l'empreinte carbone.

La déposante considère que la biomasse contribue à la réduction des émissions de GES et à la transition vers des sources d'énergies plus durables.

Le PCF du 44 soutient le projet pour une production d'énergie pilotable décarbonée pour répondre aux défis du changement climatique.

Le projet est adapté aux enjeux environnementaux et mérite d'être soutenu. Il valorise des déchets bois non recyclés et enfouis en grande partie. Il repose sur les principes d'économie circulaire.

Le déposant souhaite qu'en fin d'exploitation la parcelle soit zonée en zone naturelle.

La CGT mines 44 est favorable à ce projet d'énergie renouvelable et d'économie circulaire lequel valorise les déchets bois. Les pellets en surplus peuvent servir à l'alimentation d'autres chaudières. Le site de Cordemais peut devenir une plateforme de développement et d'innovation pour le secteur des énergies.

### **Arguments plutôt défavorables**

Une tranche thermique de la centrale thermique de Cordemais fonctionne 5 mois de l'année et consomme 200 tonnes de charbon par heure. Le projet PAPREC prévoit de produire 160 000 t de pellets/an d'un pouvoir calorifique moindre. Il faudra donc 278 t/h de pellets pour faire fonctionner une tranche pendant 575 h, soit 24 jours/an. Ce projet est donc dérisoire par rapport au fonctionnement normal d'une centrale thermique.

Le bassin d'eaux fluviales doit être redimensionné et la qualité des eaux en Loire doit être contrôlée.

Le projet n'est pas concerné par le quota d'émissions de gaz à effet de serre car la puissance calorifique est volontairement inférieure à 20 MW. L'habileté du porteur de projet est soulignée.

L'association « The Shifters » est convaincue de l'obligation de décarboner les activités, mais se pose la question de savoir si Ecocombust 2 permet de diminuer les émissions de GES ? Elle estime que l'évaluation carbone comporte beaucoup d'erreurs.

L'association « Robin des Bois » estime que la surélévation de la route d'accès entraînera l'abattage de l'alignement de bouleaux (corridor pour les chiroptères).

Est-il prévu un processus de captage de CO2 émis par la nouvelle usine ?

### **Thème 2 : Impacts sur la santé**

**Contributions : @3, @15, @44, @52, @53**

### **Arguments plutôt favorables**

Les impacts sur la santé humaine sont bien pris en compte.

Le déposant demande la création d'un observatoire de la qualité de l'air à Cordemais ?

### **Arguments plutôt défavorables**

Les résidus de bois d'ameublement contiennent des colles et des substances toxiques et leur combustion a des impacts sur la santé.

Brûler des pellets ou du charbon a des impacts identiques sur l'environnement et sur la santé humaine.

Les polluants sont présents et identiques quel que soit le procédé retenu.

Le déposant s'inquiète des rejets dans l'air et de l'impact sur la santé humaine.

Quel sera l'impact sur la qualité de l'air, du transport par voie routière ?

### **Thème 3 : Nuisances**

Contributions : @4, @25, @28, @52

Des précisions sont demandées sur les études de bruit, de pollution et de la dégradation de la voirie en raison de l'augmentation du trafic poids lourds.

Il faut éviter autant que faire se peut les nuisances d'ordre logistique.

Les nuisances sonores et olfactives doivent être étudiées.

Le déposant demande des précisions quant aux nuisances sonores lorsque l'usine sera en fonctionnement ?

Pourquoi implanter cette usine à Cordemais alors qu'une partie de la production sera ventilée vers des clients extérieurs ?

### **Thème 4 : Transport du bois**

Contributions : @7, @22, @25, @27, @28, @32, @38, @39, @42, @53

### **Questionnements et demandes relatives au transport**

La question de la remise en état de la voie ferrée pour la collecte du bois B est posée ?

Le CESER et la FNE estiment que le transport fluvial et/ou ferroviaire mérite d'être étudié.

Pour le transport du bois en entrée et sortie, il est proposé d'utiliser des moyens de transport neutres en CO<sub>2</sub>, comme l'hydrogène vert. Un centre de production d'hydrogène vert pourrait être construit sur le site de Cordemais. Cordemais est un nœud logistique pouvant combiner tous les types de transport.

Le PCF demande à ce que le transport par voie maritime soit privilégié pour diminuer les GES liés au transport routier.

Le déposant considère que le changement de combustible permet de limiter l'impact lié aux transports du charbon collecté aux quatre coins du monde.

L'association « The Shifters » constate que le trafic routier est privilégié au détriment des voies maritime et ferroviaire.

Le déposant demande pourquoi la collecte de bois n'est pas réalisée par voie fluviale ? Il ne veut pas 200 camions/jour sur l'axe principal de Cordemais ?

### **Thème 5 : Pollutions diverses**

Contributions : @2, @15, @19, @21, @22, @32, @47, @49, @52, @53

### **Argument favorable**

Les émissions de CO<sub>2</sub> sont divisées par 50.

### **Arguments plutôt défavorables**

Les émissions de particules fines et de gaz à effet de serre sont préoccupantes.

Les combustibles solides de récupération (CSR) ne sont pas chers, mais sont très polluants. Les aides de l'Etat pour les nouvelles chaudières à CSR ne sont pas opportunes.

Plusieurs contributeurs demandent qu'une attention particulière soit apportée à propos de la pollution de l'air et de l'eau.

La FNE demande que les cendres sous foyer soient stockées dans des centres spécialisés.

Les réponses apportées sur les rejets dans l'air sont succinctes. Quelles sont les mesures envisagées pour les rejets accidentels en Loire ?

L'association « Robin des Bois » estime que la combustion de CSR donnera lieu à l'émission de résidus dangereux (chrome, arsenic, plomb).

Quels impacts sur la qualité de l'air liée au transport de la ressource par voie routière ?

Le déposant demande pourquoi justifier le taux d'arsenic et de chrome dans les eaux rejetées en Loire, par sa pollution en aval ?

### **Thème 6 : Espèces protégées**

Contribution : @32

La FNE préconise le maintien de l'alignement d'arbres favorable aux chiroptères. L'étude du naturaliste sur un seul passage, n'est pas concluante.

### **Thème 7 : Risques**

Contributions : @32, @47

La FNE demande à ce que les préconisations du SAGE soient prises en considération au sujet des bassins de rétention d'eau et du risque d'inondation lié aux crues de la Loire.

La déposante estime que les aléas climatiques sont occultés. Quelles solutions en cas de fortes crues ?

### **Thème 8 : Contributions favorables**

Contributions : @5, @9, @10, @21, @22, @27, @29, @33, @34, @35, @36, @37, @39, @40, @41, @44, @45, @46, @48, E 50, @54

Le projet constitue une alternative au nucléaire et permet de prolonger l'activité de la centrale tout en créant une filière de réutilisation des déchets. Il est accueilli favorablement par les habitants et le personnel de la centrale.

Le projet permet de garantir la production d'énergie, notamment pour la Bretagne. Le bois déchet est à bilan carbone quasi nul. Maintien de l'emploi sur le site.

Avis favorable au retraitement des déchets pour générer un nouveau combustible.

Le déposant approuve le projet de remplacer le charbon par du blackpellet.

Le CESER soutient le projet qui permet le maintien d'unités de production d'énergies pilotables en prévoyant l'arrêt du charbon tout en pérennisant l'activité de la centrale.

La CGT EDF est totalement favorable au projet Ecocombust 2.

Les 5 présidents des intercommunalités de Nantes/Saint-Nazaire soutiennent le projet Ecocombust 2.

Le déposant est favorable au projet car il correspond aux enjeux environnementaux du moment.

Le déposant est favorable au projet en raison des installations existantes, de l'engagement envers l'économie circulaire.

Le déposant est favorable au projet pour son caractère innovant et estime que toutes les conditions sont réunies, afin que ce projet soit une vitrine pour le recyclage des déchets peu valorisés jusqu'ici.

La production d'électricité dans l'ouest est garantie pour les 15 prochaines années.

Les salariés et les entreprises sous-traitantes soutiennent le projet pour un avenir plus durable.

La commune de Saint-Etienne de Montluc émet un avis favorable au projet (pour : 21 voix, abstentions : 6)

La commune de Cordemais émet un avis favorable au projet Ecocombust2 (pour :18 voix, abstentions :3)

La déposante a inscrit une observation sur registre (R1) pour signaler qu'elle était favorable au projet.

La CGT mines énergie 44 est favorable au projet Ecocombust 2 qui s'inscrit pleinement dans la transition énergétique et qui répond aux enjeux climatiques et sociaux de demain.

### **Thème 9 : Contributions défavorables**

Contributions : @2, @6, @11, @15, @16, E17, @19, E20, @23, @30, @ 31, @32, @43, @47, @49, @53, @55

Opposition à la reconversion de la centrale par crainte d'une augmentation de l'abattage forestier.

Opposition totale au projet eu égard aux 350 ME investis par EDF pour moderniser les installations qui auraient permis de fonctionner jusqu'en 2035. La nouvelle installation nécessite la dépollution d'une partie de l'emprise et une dérogation aux espèces protégées. Les risques de pollution de l'air et de l'eau sont importants.

L'installation d'un mini réacteur nucléaire de type SMR serait une alternative intéressante pour sécuriser l'alimentation électrique de la région ouest, maintenir une activité industrielle sur le site EDF et pérenniser le port de Cordemais et ses richesses associées : pêche, plaisance et tourisme.

Cette opération permet dans les faits de débarrasser la région des déchets intraitables, en grande partie enfouis jusqu'ici.

Avis réservé concernant l'aspect écologique du projet (pollutions diverses). Pourquoi ne pas envisager un autre procédé de production de « biochar » qui permettrait de stocker plus de carbone dans les sols ?

L'utilisation des deux tranches au charbon jusqu'en 2035 aurait été préférable car le PCI du charbon est supérieur à celui des pellets.

Cinquième contribution émise par le même déposant, pour arriver à la conclusion que l'acheminement, l'alimentation, la combustion du charbon, ne posent pas de problèmes : les rejets sont contenus, les emplois sont maintenus. Il y a des alternatives au charbon : centrale gaz, SMR ...

Un déposant anonyme est contre le projet eu égard à un impact carbone très élevé lié au transport par voie routière.

L'association FNE émet plusieurs remarques portant le transport par voie fluviale, le stockage des cendres sous foyer en centre spécialisé, le suivi des impacts sur l'environnement, le respect des préconisations du SAGE et le maintien de l'alignement d'arbres favorables aux chiroptères (@32)

L'association « Virage Energie Climat PDL » est opposée au projet et pointe 4 faiblesses :risque de perte de centaines d'emploi, une performance moindre par rapport à des centrales équipées de système de cogénération, la pollution de l'air et le conflit d'usage par rapport au marché local du bois énergie (@43).

La déposante considère ce projet comme une hérésie pour sa localisation en bordure de l'estuaire de la Loire(@47).

L'association « Robin des Bois » se prononce contre le projet Ecocombust 2 (@49).

L'association « Les Amis de la forêt du Gavre » émet un avis défavorable au projet. Les réponses du maître d'ouvrage ne sont pas satisfaisantes. PAPREC ne se prononce pas sur la rentabilité attendue du projet (@55)

#### Remarque du commissaire enquêteur

*Il convient de noter que 5 contributions défavorables ont été émises par le même déposant et 4 autres par des associations sensibles à l'environnement.*

### **Thème 10 : Ressource bois**

Contributions : @16, E17, E20, @22, @28, @30, @32, @ 37, @42, @47, @49, @55

### **Arguments plutôt favorables :**

Le CESER note avec satisfaction les points soulevés en 2018 à propos de l'absence de concurrence sur la ressource locale en bois B, jusqu'à présent enfouie ou exportée.

La FNE demande à PAPREC de s'engager à n'utiliser que du bois B.

### **Arguments plutôt défavorables**

La provenance de la matière première est-elle pertinente ?

La ressource en bois B fait l'objet d'une forte demande pour produire des gaz renouvelables à très forte valeur ajoutée. Plus de 50 projets sont en cours. La filière industrielle de pyro-gazéification utilisera le bois B comme ressource principale.

La société PDM de Quimperlé s'inquiète de son plan local d'approvisionnement en pellets eu égard à la collecte importante de PAPREC en Bretagne. La crainte de pénurie se traduit déjà par une augmentation de 25% depuis le début 2023. Sa production est exportée à 95% et la décarbonation à horizon 2030 est exigée par ses clients.

Le collectif citoyen « Groupe Energie 44 » s'interroge sur la ressource locale de bois B, sans concurrence ?

L'avenir du pellet n'est pas garanti ?

L'association « Les Amis de la forêt du Gavre » pense que la ressource en bois B sera insuffisante et craint que le gisement, bois-énergie de la forêt du Gavre, situé à 23km de Cordemais soit utilisé en compensation.

Le déposant propose de veiller à l'équilibre du bois du grand Ouest. Le projet va consommer une quantité de bois B qui pourrait pénaliser les petits industriels et augmenter le coût. Les approvisionnements devraient être diversifiés.

L'association « The Shifters » estime que les tensions sur les gisements B sont réelles.

La production de bois déchets va décliner au fil des ans. Quelle solution pour y pallier ?

L'association « Robin des Bois » estime que la collecte de bois B va déséquilibrer le marché local. Pour vendre des pellets, il faut obtenir un statut de sortie des déchets ?

### **Thème 11 : Emploi**

Contributions : @9, @15, @27, @33, @34, @35, @ 38, @39, @40, @41, @43@44, @45

### **Arguments plutôt favorables**

La CGT EDF estime que le projet est une véritable opportunité concernant l'emploi sur le site de Cordemais.

Plusieurs déposants sont favorables au projet pour sa contribution au maintien de l'emploi et la qualité de vie des habitants.

Le PCF considère la question de l'emploi comme étant cruciale pour les travailleurs. La synergie entre préservation de l'emploi et transition écologique est essentielle.

Le déposant se prononce pour le maintien de l'emploi et le développement de l'activité industrielle.

### **Arguments plutôt défavorables**

Faut-il mettre en œuvre ce projet pour mettre en danger nos enfants et préserver quelques emplois ?

Le risque de la perte de centaines d'emplois est évoqué en raison d'une diminution du temps de fonctionnement de la centrale (@43).

## V- Questions du commissaire enquêteur

### **Q1- Ressources en bois B**

Il semblerait que la ressource en bois B pourrait être insuffisante au regard de plusieurs projets à venir qui comptent utiliser cette même ressource. Les besoins Ecocombust 2 estimés à 250 000 tonnes/an sont jugés gigantesques et susceptibles de compromettre plusieurs projets.

Vous affirmez détenir des lettres d'engagement auprès de fournisseurs situés principalement en Bretagne et Pays de la Loire.

**Quelle serait votre stratégie si cette ressource s'avérait insuffisante et en particulier dans le cas où un système de régulation pour une répartition plus équitable, serait mis en place ?**

#### **Q2- Mesures de suivi et de contrôle**

Le projet suscite des inquiétudes relatives à diverses pollutions pouvant porter atteinte à l'environnement et en particulier à la santé humaine. Les mesures de suivi et de contrôle notamment de l'air, du bruit et de possibles rejets dans la Loire, inquiètent plusieurs déposants.

**Seriez-vous prêt, comme le suggère la FNE, à créer une instance indépendante de suivi et de contrôle des pollutions potentielles, qui serait animée par les services de l'Etat en y associant les différents acteurs concernés ?**

#### **VI- CONCLUSION :**

Il vous appartient dans le délai de quinze jours qui vous est imparti, d'adresser un mémoire en réponse au commissaire enquêteur dans lequel vous ferez part de vos commentaires et justifications sur les différents thèmes et en particulier, au regard des arguments défavorables au projet Ecocombust 2.

Le présent procès-verbal de synthèse, signé des parties ainsi que le mémoire en réponse qui lui sera adressé, seront insérés dans le rapport que le commissaire enquêteur établira dans le cadre de la mission qui lui a été confiée. Conformément aux textes en vigueur, ces documents seront rendus publics.

Fait à Carquefou, le vendredi 3 novembre 2023.

Le commissaire enquêteur



René PRAT

Pour la société PAPREC ENERGY



Jean-Philippe RUEL, Directeur de projet